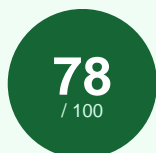

Réaménagement du parc de la Mairie

Test

Jardin ou parc public - 08 avril 2026

Résumé exécutif

Le projet de réaménagement du parc de la Mairie vise à transformer un espace vert urbain en un lieu de biodiversité et de détente pour les habitants. Le score d'impact écologique est de 78/100, soulignant un fort potentiel de transformation. Les financements mobilisables incluent le Fonds Vert, la DETR et les aides des Agences de l'eau. Les dates clés du calendrier sont : Septembre Année 1 : Début des travaux de préparation du sol, Octobre-Novembre Année 1 : Plantations des arbres et arbustes, Mars-Avril Année 2 : Semis de la prairie fleurie, Juillet-Août Année 2 : Première fauche tardive, Année 5 : Passage en gestion courante. Budget : contactez l'équipe Reverdir pour une estimation personnalisée adaptée à votre territoire. Ensemble, transformons cet espace en un havre de nature pour tous.



Score d'impact écologique

Le projet obtient 78/100 : strates végétales (10/25), gestion eau & climat (15/15), habitats & refuge (10/15), cohérence & diversité (20/20), adaptation locale (10/10), sensibilisation (13/15). Un projet ambitieux avec un fort potentiel de transformation écologique.

Réaménagement du parc de la Mairie

Jardin ou parc public - Test

Avant / Après

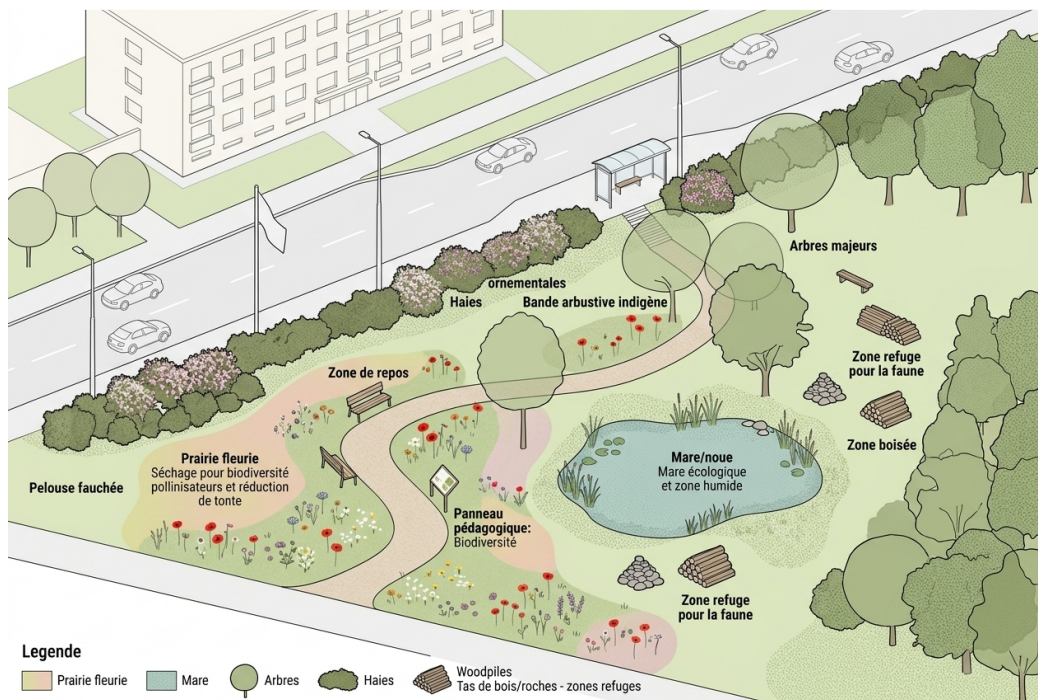
ESPACE EXISTANT



ESPACE RENATURÉ



Plan d'aménagement vu du dessus



Ce rapport est un outil d'aide à la décision. Les visuels et scénarios proposés ne remplacent pas une étude terrain réalisée par un paysagiste ou un écologue professionnel.

Réaménagement du parc de la Mairie

08 avril 2026

TYPE D'ESPACE

Jardin ou parc public

NIVEAU DE RAPPORT

Rapport premium

ORGANISATION

Test

CHARGÉ DE MISSION

Florian Tanguy

LOCALISATION

Seine-Maritime (76) Normandie

OBJECTIFS DE RENATURATION

Pollinisateurs

Accueil des oiseaux

Réduction tonte

Esthétique

Sensibilisation

ÉLÉMENTS SOUHAITÉS

Cheminements

Prairie fleurie

Mare / noue

Zones refuge

Sommaire

1. Synthèse du projet
2. Score d'impact écologique
3. Contexte réglementaire
4. Diagnostic initial du site
5. Objectifs du projet
6. Organisation de l'espace
7. Plan d'action détaillé
8. Palette végétale complète
9. Plan de gestion (5 ans)
10. Calendrier de mise en œuvre
11. Contraintes techniques
12. Indicateurs de transformation
13. Intégration territoriale
14. Bénéfices pour les usagers
15. EEE — protocoles
16. Pistes de financement
17. Prochaines étapes
18. Fiches pratiques

Synthèse du projet

Le projet de réaménagement du parc de la Mairie consiste à transformer un espace vert existant en un lieu plus accueillant pour la biodiversité et les usagers. Les aménagements visibles incluent la création d'une prairie fleurie, la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, l'aménagement d'une mare écologique, la mise en place de zones refuges pour la faune et la création de cheminements doux. L'objectif est de favoriser les pollinisateurs, d'accueillir les oiseaux, de réduire les surfaces tondues, d'améliorer l'esthétique du cadre de vie et de sensibiliser le public à la nature.

78
/ 100

Score d'impact écologique

Le projet obtient 78/100 : strates végétales (10/25), gestion eau & climat (15/15), habitats & refuge (10/15), cohérence & diversité (20/20), adaptation locale (10/10), sensibilisation (13/15). Un projet ambitieux avec un fort potentiel de transformation écologique.

Pourquoi agir — contexte réglementaire

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire et politique actuel. La loi Climat et Résilience de 2021, avec son décret d'application de 2023, fixe un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). L'article L110-1 du Code de l'environnement impose aux collectivités des obligations en matière de biodiversité. Le projet contribue également au Plan National Biodiversité et à la Stratégie Nationale Bas-Carbone en favorisant la séquestration du carbone et en restaurant les continuités écologiques. Enfin, il participe à l'adaptation au changement climatique en créant des îlots de fraîcheur et en améliorant la gestion de l'eau.

Diagnostic initial du site

Le parc de la Mairie est actuellement un espace vert principalement composé de pelouse tondue. Les problématiques actuelles incluent une faible biodiversité, un manque d'attractivité pour la faune locale, une gestion énergivore (tonte fréquente) et un potentiel paysager sous-exploité. L'espace manque de diversité végétale et d'aménagements favorisant l'accueil de la faune.

Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples. Pour les utilisateurs, il s'agit d'améliorer le cadre de vie, d'offrir un espace de détente agréable et de sensibiliser à la nature. Concrètement, cela se traduit par la création de cheminements doux pour la promenade, l'installation de bancs pour le repos, la mise en place de panneaux pédagogiques sur la biodiversité et l'aménagement d'une prairie fleurie pour l'agrément visuel. D'un point de vue écologique, les objectifs sont de favoriser les pollinisateurs, d'accueillir les oiseaux et d'améliorer la gestion de l'eau. Cela se traduit par la plantation d'espèces indigènes, la création d'une mare écologique et la mise en place de zones refuges pour la faune.

Organisation de l'espace

Le plan d'aménagement s'articule autour de plusieurs zones distinctes. Une prairie fleurie occupe une partie centrale de l'espace, offrant un attrait visuel et un habitat pour les pollinisateurs. Des cheminements doux serpentent à travers la prairie, permettant aux visiteurs de se promener et de profiter de la nature. Une mare écologique est aménagée dans une zone plus humide, créant un habitat pour les amphibiens et les insectes aquatiques. Des zones refuges pour la faune, composées de tas de bois et de pierres, sont disposées à proximité de la mare et dans la zone boisée. Des arbres et des arbustes indigènes sont plantés pour créer des strates végétales diversifiées et offrir un abri aux oiseaux. Des haies arbustives indigènes bordent certaines zones, créant une transition douce entre les différents espaces. Une zone de pelouse fauchée est conservée pour offrir un espace de détente et de pique-nique. Des bancs sont installés à différents endroits pour permettre aux visiteurs de se reposer et de profiter du paysage. Un panneau pédagogique sur la biodiversité est installé pour sensibiliser le public à la richesse de la faune et de la flore locales.

Plan d'action détaillé

1. Préparation du site : débroussaillage, suppression de la pelouse existante, nivellement du terrain.
2. Travail du sol : décompaction du sol, apport de compost si nécessaire, préparation des fosses de plantation pour les arbres et arbustes.
3. Plantations : plantation des arbres et arbustes indigènes en respectant les espacements recommandés, plantation des vivaces et des graminées dans la prairie fleurie.
4. Installation des éléments : création de la mare écologique (terrassage, étanchéité, plantation des espèces aquatiques), mise en place des zones refuges pour la faune (tas de bois, pierriers), installation des bancs et du panneau pédagogique.

5. Finalisation : création des cheminements doux (parties tondues, copeaux de bois ou terre battue), paillage des massifs arbustifs, arrosage des plantations.

Palette végétale complète

ESPÈCE	STRATE	RÔLE ÉCOLOGIQUE
Érable champêtre <i>Acer campestre</i>	Arbre	Mellifère majeur, graines pour la faune
Charme commun <i>Carpinus betulus</i>	Arbre	Refuge pour la nidification, bois riche
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Arbre	Héberge plus de 200 espèces d'insectes
Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	Arbre	Mellifère majeur (juin)
Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	Arbuste	Nectar, baies noires pour les oiseaux
Noisetier sauvage <i>Corylus avellana</i>	Arbuste	Pollen hivernal pour les insectes
Aubépine monogyne <i>Crataegus monogyna</i>	Arbuste	Nidification, mellifère
Fusain d'Europe <i>Euonymus europaeus</i>	Arbuste	Fructification pour les oiseaux
Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	Arbuste	Baies et fleurs pour la faune
Achillée millefeuille <i>Achillea millefolium</i>	Herbacée	Attire les auxiliaires du jardin
Centaurée jacée <i>Centaurea jacea</i>	Herbacée	Pollinisateurs
Bleuet <i>Centaurea cyanus</i>	Herbacée	Mellifère majeur
Iris des marais <i>Iris pseudacorus</i>	Herbacée	Libellules, épuration de l'eau
Lotier corniculé <i>Lotus corniculatus</i>	Herbacée	Pollinisateurs
Coquelicot <i>Papaver rhoeas</i>	Herbacée	Pollen abondant

Plan de gestion (5 ans)

Année 1 : Mise en place des plantations, arrosages réguliers pour favoriser la reprise, suivi de l'évolution de la végétation, ajustements si nécessaire.

Année 2 : Premières interventions d'entretien (désherbage manuel), taille de formation des arbustes, fauche tardive de la prairie après le 15 juillet, observations de la faune et de la flore.

Année 3 : Entretien différencié des espaces (hauteurs de fauche 6-10 cm pour la prairie extensive), gestion de la végétation installée, bilan des actions menées.

Année 4 : Réduction progressive des interventions d'entretien, suivi de la biodiversité, fauche de la prairie en deux fois avec export des résidus pour favoriser la diversité floristique.

Année 5 : État cible atteint, passage en gestion courante, bilan global du projet.

Réurrence annuelle : Fauche de la prairie (après le 15 juillet), taille des arbustes (février-mars ou septembre-octobre), arrosage si besoin, désherbage manuel. Les zones refuges pour la faune ne doivent jamais être fauchées.

Calendrier de mise en œuvre

PÉRIODE	INTERVENTION
Septembre-Octobre (Année 1)	débroussaillage, préparation du sol
Octobre-Novembre (Année 1)	plantation des arbres et arbustes à racines nues
Février-Mars (Année 1)	taille de formation, vérification reprises
Mars-Avril (Année 1)	semis prairie, plantations vivaces
Juillet-Août (Année 1)	première fauche tardive avec export
Septembre-Octobre (Année 2)	plantation des espèces manquantes, regarnissage prairie si nécessaire
Février-Mars (Année 2)	taille d'entretien des arbustes
Juillet-Août (Année 2)	deuxième fauche tardive avec export
	Suivi régulier de la végétation et de la faune tout au long des deux années.

Contraintes techniques

Les contraintes techniques incluent la nécessité de respecter les distances de plantation par rapport aux réseaux souterrains et aux limites de propriété, d'assurer la sécurité des usagers (cheminements accessibles, absence de plantes toxiques ou épineuses à proximité des aires de jeux), de se conformer à la réglementation en matière de protection de la faune et de la flore (périodes de nidification, espèces protégées) et de gérer les éventuelles espèces exotiques envahissantes.

Indicateurs de transformation

Les indicateurs de transformation incluent l'augmentation de la diversité floristique (nombre d'espèces présentes), l'augmentation de la fréquentation par les pollinisateurs (nombre d'insectes observés), l'augmentation du nombre d'oiseaux nicheurs, la réduction de la surface de pelouse tondue, l'amélioration de la qualité de l'eau de la mare (si analyses réalisées) et l'augmentation du nombre de visiteurs fréquentant le parc.

Intégration territoriale

Le projet s'inscrit dans une démarche de renforcement de la trame verte locale en créant un corridor écologique entre les espaces verts existants. Il contribue à améliorer la connectivité des habitats pour la faune et la flore et à favoriser les échanges génétiques entre les populations. Le projet peut également servir de modèle pour d'autres initiatives de renaturation dans la commune et les environs.

Bénéfices pour les usagers

Le projet offre de nombreux bénéfices aux habitants et usagers. Il améliore le confort thermique en créant des zones d'ombrage et en réduisant l'îlot de chaleur urbain. Il améliore le cadre de vie en offrant un espace de détente agréable et esthétique. Il améliore la qualité de l'air en favorisant la séquestration du carbone et en réduisant la pollution atmosphérique. Il sert de support pédagogique pour les écoles en offrant un lieu d'observation et d'apprentissage de la nature. Il favorise le lien social et l'appropriation de l'espace en créant un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants.

Espèces exotiques envahissantes — protocoles

Plusieurs Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) peuvent potentiellement être présentes sur ce type de site. Le Buddleia de David (*Buddleja davidii*) est un arbuste qui colonise rapidement les friches et les talus, au détriment de la flore locale. La méthode de gestion principale consiste à le couper avant la floraison (mai-juin) et à dessoucheur si possible. Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) est une plante herbacée qui forme des colonies denses, empêchant la croissance des autres espèces. La méthode de gestion principale consiste à le faucher avant la grenaison (juillet-août). L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) est un arbre à croissance rapide qui peut devenir envahissant. Il est préférable de le remplacer par des essences locales comme le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou l'Érable plane (*Acer platanoides*). Une fiche technique détaillée par milieu (protocoles complets, périodes d'intervention, suivi) est disponible en téléchargement sur la plateforme.

Pistes de financement

Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées pour ce type de projet. Le Fonds Vert (ex-FNADT) finance de 30 à 70 % des dépenses éligibles via le guichet Renaturation des villes et des villages. La DETR est une aide destinée aux communes rurales de moins de 20 000 habitants. Les Agences de l'eau peuvent apporter des aides, particulièrement pertinentes pour les projets impliquant une mare, une noue ou une berge. Des aides régionales sont également disponibles, variables selon la localisation. Une fiche pratique Financer son projet de renaturation est disponible en téléchargement sur la plateforme. Pour une estimation budgétaire personnalisée adaptée à votre territoire, contactez l'équipe Reverdir.

Fiches pratiques associées

- **Semer une prairie fleurie**
<http://localhost:3000/fiches/prairie-fleurie.html>
- **Gestion différenciée**
<http://localhost:3000/fiches/gestion-differenciee.html>
- **Financer son projet**
<http://localhost:3000/fiches/financer-son-projet.html>

Prochaines étapes

1. Présenter ce rapport en commission environnement ou conseil municipal.
2. Identifier le prestataire paysagiste pour le chiffrage des travaux.
3. Déposer le dossier Fonds Vert (guichet Renaturation).
4. Contacter l'équipe Reverdir pour l'estimation budgétaire personnalisée.
5. Lancer la consultation et planifier les travaux selon le calendrier proposé.



